

# Annexe au contrat de travail

Entre .....

dont le siège social est établi à .....

représenté par .....

agissant en qualité de .....

ci-après dénommé « l'employeur »,

d'une part,

et .....

résidant à .....

ci-après dénommé « le travailleur »,

d'autre part,

il est convenu ce qui suit:

## Article 1<sup>er</sup>

La présente convention est destinée à être annexée au contrat de travail conclu entre l'employeur et le travailleur le ..... (date).

## Article 2

L'employeur et le travailleur conviennent que le contrat de travail précité sera adapté comme suit:

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Article 3

Toutes les autres dispositions du contrat de travail précité restent entièrement d'application.

#### Article 4

La présente convention est régie par le droit belge.

Tous les litiges résultant de la présente convention ou d'accords ultérieurs qui en découlent seront tranchés par les juridictions belges compétentes.

#### Article 5

La présente convention prend effet à partir du ..... pour une période indéterminée.

La présente convention sera d'application du ..... au ....., après quoi le contrat de travail susmentionné sera de nouveau entièrement d'application.

Fait à ....., le ....., en deux exemplaires, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour accord,  
Signature du travailleur

Pour accord,  
Signature de l'employeur